

FESTI'LUNE 2026
festival de théâtre amateur de Lunel (34)
vendredi 17 et samedi 18 juillet 2026 (16h30 & 21h30)
salle Brassens

DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 mars 2026

Rédaction complète du dossier en **lettres capitales**.

Troupe

Nom :

Commune :

N° licence FNCTA de la troupe :

Site Internet :

Responsable à contacter

Nom, prénom:

Adresse :

Adresse Mail :

Téléphone :

Pièce proposée

Titre :

Auteur :

Durée :

Genre :

N° autorisation SACD : valable jusqu'au

Résumé :

Disponibilité

Vendredi 17 – 16h30 : Oui - Non

Vendredi 17 – 21h30 : Oui - Non

Samedi 18 – 16h30 : Oui - Non

Samedi 18 – 21h30 : Oui - Non

Composition de la troupe pour la pièce proposée

Nom	Prénom	Attribution ou rôle dans la pièce (acteur, metteur en scène, régisseur son et/ou lumière, ...)

Cette pièce a-t-elle été déjà jouée par cette troupe ? :

Si oui, combien de fois ? :

Les décors doivent être montés et démontés le plus rapidement possible

Temps de montage :

Temps de démontage :

Pour les troupes jouant à 16 h 30, les décors devront être démontés avant 18 h 30

Pour les troupes jouant à 21 h 30, les décors devront être démontés avant 23 h 30

Joindre au dossier :

- **une vidéo de la pièce (Support informatique ou lien internet)**
- **un plan de feu**
- **2 affiches format A3**

Dossier à renvoyer uniquement par courrier postal :

à

Nadine COSTA (Les Compagnons de la comédie)

160 rue des Camargues

34400 SAINT-JUST

TEL. 06 63 14 48 09

Les troupes retenues recevront un défraiement de 250 € .

Les droits d'auteur seront remboursés par l'organisateur,

Transmettre en ce sens la facture de la SACD acquittée, indiquant la date de la représentation,

- par courrier à l'adresse précitée,

ou

- par mail à : compagnoncomedie@aol.com

Un repas sera offert aux participants des troupes retenues, le jour de leur représentation à l'issue de la représentation du soir en compagnie des organisateurs.

Ni l'hébergement, ni la prise en charge des frais de transport ne sont assurés.